

**Zeitschrift:** Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard

**Herausgeber:** Gotthardbahn-Gesellschaft Luzern

**Band:** 33 (1904)

**Rubrik:** Bases et étendue de l'entreprise

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.03.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ***A l'Assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Saint-Gothard.***

*Messieurs,*

Nous avons l'honneur de vous présenter notre *trente-troisième* Rapport de gestion, comprenant l'exercice 1904.

### **A. Partie générale.**

#### **I. Bases et étendue de l'entreprise.**

Etat du réseau de l'entreprise en 1904.

##### *1. Longueurs de construction.*

Du point de bifurcation dans la Sentimatt près Lucerne à Chiasso (frontière suisse)	223 111 mètres
De Zoug (point de soudure chemins de fer fédéraux/Gothard) jusqu'à l'aiguille d'entrée à Arth/Goldau	15 496 „
De l'aiguille de sortie à Giubiasco jusqu'à la frontière suisse près Pino	21 618 „
De l'aiguille de sortie à Cadenazzo jusqu'à l'extrémité de la gare de Locarno	12 308 „
Total	272 533 mètres

Le tronçon de 2225 mètres allant de la gare de Lucerne à la Sentimatt (bifurcation du Gothard) est copropriété des chemins de fer fédéraux et du St-Gothard.

##### *2. Longueurs d'exploitation.*

Lucerne-Chiasso	225 100 mètres
Zoug-Arth/Goldau	15 765 „
Giubiasco-frontière près Pino	21 825 „
Cadenazzo-Locarno	12 457 „

Total 275 147 mètres, soit 276 km

en chiffre rond.

##### *3. Longueurs parcourues par les trains du Gothard.*

Lucerne-Chiasso	225 100 mètres
Zoug-Arth/Goldau	15 765 „
Bellinzona-Luino	39 618 „
Bellinzona-Locarno	21 047 „

Total 301 530 mètres

Le tronçon Pino frontière-Luino (14 642 mètres) est exploité par la Compagnie du Gothard pour le compte des chemins de fer italiens de la Méditerranée.

4. Sections de ligne à double voie.

	Longueurs	
	de construction	d'exploitation
Immensee-Brunnen	20 650 mètres	20 268 mètres
Fluelen-Giubiasco	122 236 mètres	121 743 mètres
Total	142 886 mètres	142 011 mètres
En % de la longueur totale du réseau	52,4	51,6

Au 31 décembre 1904, 305 actionnaires, détenteurs de 61 777 actions, étaient inscrits au registre des actions; en regard des chiffres respectifs de l'an dernier il y a donc augmentation de 1 449 actions.

## II. Questions diverses d'ordre général.

1° Dans notre dernier rapport de gestion nous disions que les experts nommés par le Tribunal fédéral pour le procès relatif au fonds de renouvellement avaient demandé un complément d'enquête sur plusieurs points. Ces travaux, qui nous ont fortement occupés un certain temps, sont maintenant probablement terminés, de façon qu'on peut s'attendre à ce que les experts déposent leurs conclusions.

2° Le 30 avril 1904 est expirée la période décennale qui sert de base au calcul du prix de rachat de notre réseau. La transmission à l'autorité compétente des dernières justifications du produit net pour les mois de janvier à avril 1904 tombe toutefois dans l'exercice 1905.

## 3. Organes de la Compagnie.

*L'organisation de l'administration générale* n'a subi aucun changement durant l'exercice écoulé.

Quant à *l'état du personnel des organes sociaux*, nous avons à rappeler les opérations auxquelles les *actionnaires* ont procédé dans leur *assemblée générale* du 25 juin :

1° Election *d'administrateurs* pour la durée d'un nouveau mandat, soit jusqu'à la dissolution de la Compagnie, au cas où elle interviendrait auparavant; il s'agissait des administrateurs sortant le 30 juin 1904; tous ont été réélus; ce sont MM. *Abegg-Arter*, président de la Société de crédit suisse (Zurich), *Roman Abt*, ingénieur (Lucerne), *David Cahn-Speyer* (Vienne), le colonel *Hammer*, ancien conseiller fédéral (Soleure), *Isler*, président du Conseil des Etats (Aarau), *Clemente Maraini*, ingénieur (Rome), *Moser-Ott*, conseiller d'Etat (Schaffhouse), *A. Salomonsohn*, membre du conseil de surveillance de la Société d'escompte (Berlin), *Rudolf Sarasin*, père (Bâle), et le Dr *R. Temme*, avocat (Bâle).

2° Election de Mr l'avocat *Tommaso Pugnamenta* (Bellinzona) en remplacement de feu Mr Filippo Bonzanigo, pour le reste du mandat de ce dernier, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 1907.

3° Réélection de Mr l'ingénieur *Roman Abt* (Lucerne) *président du Conseil d'administration*, avec mandat jusqu'au 30 juin 1907.